



Procès verbal des délibérations du conseil municipal lundi 9 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le 9 avril à 20 h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil en séance publique par convocation du maire Monsieur Dominique SABA ;

Etaient présents : Dominique Saba, Henri Bruand, 1^{er} adjoint Maire, Myrtille Derrien, 2^{ème} adjointe, Thomas Bardy, Vincent Bertin, Adeline Cherhal, Gisèle Froc, Angélique Georgeault, Romain Penisson, Marie-Elise Texier

Secrétaire : Thomas Bardy

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet à l'Assemblée le procès verbal de la réunion du lundi 5 mars 2018, il est adopté à l'unanimité.



Affaires inscrites à l'ordre du jour :

1° Bâtiment technique: location d'un local (pièce de 15m²)

2° Budget commune: approbation du budget primitif – exercice 2018

3° Budget assainissement: approbation du budget primitif – exercice 2018

4° Budget lotissement « Le Hameau de la Noë »: approbation du budget primitif – exercice 2018

5° Etat de la dette : approbation de l'état de la dette – exercice 2018

6° Impôts directs locaux : base d'imposition – exercice 2018 : détermination taux 2018

7° Budget assainissement : Remboursement des frais de personnel au Budget Commune

8° Assurance chômage : affiliation au régime d'Assurance chômage pour les agents contractuels

9° Lot 12 lotissement de la Noë : révision tarif du m²

10° Questions diverses :

➤ Modalités de prise en charge des animaux errants – Convention avec une fourrière



Objet n°1 : Fixation prix de location du local 1 rue de la Chapelle

Monsieur le Maire

- ☞ rappelle l'acquisition du bâtiment 1 rue de la Chapelle dans lequel est installé l'atelier technique communal. L'atelier comprend un local de 15m² non utilisé.
- ☞ propose de louer ce local et de fixer un prix de location annuel

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ☞ fixe le prix de la location annuel à 300 € par an
- ☞ autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.

Objet n°2 : Vote du budget primitif exercice 2018 : budget commune

Monsieur le Maire

- ☞ présente le rapport de la commission finances en date du 17 février 2018 aux fins de la préparation du budget commune – exercice 2018,
- ☞ présente le budget primitif :

Section	Dépenses	Recettes
investissement	102 164.11 €	102 164.11 €
fonctionnement	190 934.14 €	190 934.14 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ☞ approuve le budget primitif commune 2018,
- ☞ autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.

Objet n°3 : Vote du budget primitif - exercice 2018 : budget assainissement

Monsieur le Maire

- ☞ présente le rapport de la commission finances en date du 17 février 2018 aux fins de la préparation du budget assainissement – exercice 2018,
- ☞ présente le budget primitif :

Section	Dépenses	Recettes
investissement	50 188.30 €	50 188.30 €
fonctionnement	37 667.84 €	37 667.84 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ☞ approuve le budget primitif assainissement – exercice 2018,
- ☞ autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.

Objet n°4 : Budget primitif lotissement «Le Hameau de la Noë » : exercice 2018

Monsieur le Maire :

- ☞ présente le rapport de la commission finances en date du 17 février 2018 aux fins de la préparation du budget lotissement «Le Hameau de la Noë» - exercice 2018,
- ☞ présente le budget primitif :

sections	Dépenses	Recettes
investissement	50 305.66€	50 305.66 €
fonctionnement	54 947.15 €	54 947.15 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ☞ approuve le budget primitif « Lotissement Le Hameau de la Noë » 2018,
- ☞ autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.

Objet n°5 : Approbation des éléments du bilan – état de la dette 2018

Monsieur le Maire présente :

- ☞ Le récapitulatif des emprunts exercice 2018,
- ☞ L'élément du bilan – état de la dette – répartition de la dette 2018.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ☞ Approuve :
 - ↗ Le récapitulatif des emprunts – exercice 2018,
 - ↗ L'élément du bilan – état de la dette – répartition de la dette 2018.
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.

Objet n°6 : Impôts directs locaux : bases d'impositions – exercice 2018 : détermination des taux

Monsieur le Maire :

- ☞ Rappelle au conseil municipal la délibération du conseil municipal en date du 3 avril 2017 (objet n°6),
- ☞ Présente au conseil municipal :
 - ↗ les bases d'imposition prévisionnelles – exercice 2018,
 - ↗ un tableau présentant diverses simulations,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal:

- ☞ Décide d'augmenter de 1 point les taux pour l'exercice 2018.

Ils se présentent comme suit :

- ☞ taxe d'habitation : 12,50 %
- ☞ taxe foncière (bâti) : 12,50 %
- ☞ taxe foncière (non bâti) : 33,30 %

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.

Objet n°7 : Budget Assainissement : remboursement des frais de personnel sur budget commune

Monsieur le Maire :

☞ Propose que les frais de personnel pour le temps passé à la gestion de l'Assainissement (entretien des lagunes, suivi administratif, budget,...) soient remboursés à la Commune.

☞ Informe que le temps consacré à la gestion de l'assainissement est estimé à 207.60 h par an assurées par deux des agents communaux. Cela représente environ 3302 € de frais de personnel pour l'année 2017 (soit environ 10% des charges salariales).

☞ Propose de transférer la somme de 3302 € du budget Assainissement au budget Commune en remboursement des frais de personnel.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

☞ décide de transférer, sur l'exercice comptable 2018, la somme de 3302 € du budget Assainissement au budget Commune, en remboursement des frais de personnel pour l'année 2017.

☞ autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.

Objet n°8 : Assurance chômage : affiliation au régime d'assurance chômage pour les agents contractuels

Monsieur le Maire :

➤ Informe que les collectivités locales sont assujetties aux mêmes règles d'indemnisation du chômage (total) que les employeurs du secteur privé.

Le secteur public repose sur le principe de l'auto-assurance. Les collectivités locales ne cotisant pas aux ASSEDIC, la charge de l'indemnisation leur incombe totalement.

➤ L'article L351-12 permet à certains employeurs publics d'adhérer volontairement au régime d'assurance-chômage pour leurs personnels non titulaires.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

☞ concluant qu'il est intéressant pour la collectivité d'adhérer à ce régime pour éviter le versement d'allocation de chômage, décide l'adhésion de la Commune d'Arbrissel à l'assurance-chômage

☞ autorise Monsieur le Maire à signer la convention adéquate et à procéder à toutes les démarches y afférentes.

Objet n°9 : Lotissement de la Noë – Lot n°12 – Révision du prix de vente du m²

Monsieur le Maire :

➤ rappelle de la délibération du 05 mars 2007 objet n°4 – Fixation du prix de vente à 32 € HT du m²

➤ rappelle de la délibération du 03 novembre 2014 objet n°4 – attribution d'une aide d'un montant de 3000 € à réception de la déclaration d'achèvement des travaux

➤ propose de réviser le prix de vente du m² du lot n°12

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

☞ décide de fixer le prix de vente du lot n°12 à 26 € HT du m²

☞ décide de supprimer l'attribution d'une aide d'un montant de 3000 € et par conséquent d'annuler la délibération du 03 novembre 2014 objet n°4

☞ autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.

Objet n°10 : Questions diverses :

➤ Convention avec une fourrière : afin d'être conforme aux obligations de lutte contre la divagation animale sur le territoire de la Commune, la mairie a établi une convention avec une fourrière située à Betton.

Fin du conseil municipal : 21h15

Prochain conseil municipal : lundi 4 juin 2018 à 20h00